

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Salon des agricultures de Provence : 2ème édition

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône une subvention de 220 000 € pour l'organisation de la 2^{ème} édition du Salon des agricultures de Provence, qui se tiendra à Salon-de-Provence en juin 2017,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention avec la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône dont le projet est annexé au rapport.

La dépense correspondante sera prélevée sur le budget départemental 2016 à hauteur de 220 000 € chapitre 65, fonction 928, article 65738, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée